



CH-3003 Berne, OFROU

Aux destinataires selon liste
ci-jointe

Votre référence :
Notre référence : L121-0955/Wus
Collaboratrice : Sandra Wuilloud Oggier
Berne, le 13 avril 2012

Archéologie et paléontologie dans le cadre de la construction des routes nationales

Audition relative à la modification de l'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire dans le trafic routier (OUMin) et de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN)

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la construction de routes nationales, il est délicat à de nombreux égards de distinguer les tâches spécifiques de la Confédération au sens de l'art. 1, let. a, de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) des tâches ordinaires assignées aux cantons en vertu de l'art. 78 Cst., en particulier dans le domaine de l'archéologie (et de la paléontologie).

C'est pourquoi, nous vous soumettons, par la présente, des propositions de modification des ordonnances mentionnées en objet ainsi que le rapport explicatif correspondant. Nous vous invitons à commenter aussi le projet d'instructions intitulé « Procédure applicable en cas de découvertes archéologiques ou paléontologiques lors de la construction de routes nationales ».

Les modifications visent l'introduction de bases juridiques plus efficaces pour permettre une exécution cohérente des tâches assignées à la Confédération conformément à la LPN en général et dans les domaines de l'archéologie et de la paléontologie en particulier. Elles doivent permettre d'atteindre une sécurité de droit et de planification élevée pour les deux parties, cantons et Confédération. Il en résultera des coûts qui reposeront sur des bases juridiques sûres et pourront être mieux contrôlés, tandis que le rapport coût/utilité sera optimisé.

Pour des raisons économiques et écologiques, nous renonçons à vous faire parvenir un exemplaire imprimé du dossier d'audition. Vous pouvez toutefois télécharger tous les documents mentionnés dans la liste figurant à la page 2 du présent courrier à l'adresse Internet ci-après :

Office fédéral des routes OFROU
Sandra Wuilloud Oggier
Adresse postale : 3003 Berne
Emplacement : Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Tél. +41 31 323 20 67, fax +41 31 323 23 03
sandra.wuilloud@astra.admin.ch
www.astra.admin.ch

<http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html> (d)
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html> (f)
<http://www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html> (i)

Si nécessaire, vous pouvez commander une version papier du dossier à l'adresse suivante :

Office fédéral des routes, STRADOK, 3003 Berne
fax : 031 323 23 03 / tél. : 031 322 94 31 / courriel : stradok@astra.admin.ch

Nous vous prions d'envoyer vos éventuelles remarques relatives aux propositions de modification et au projet d'instructions d'ici au **15 juin 2012** à l'adresse électronique suivante :

christoph.julmy@astra.admin.ch

ou, sur papier :

Office fédéral des routes OFROU
A l'att. de Christoph Julmy
« Modification OUMin/ORN »
3003 Berne

Monsieur Julmy se tient volontiers à votre disposition pour toute question complémentaire (tél. 031 323 24 10).

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral des routes

Rudolf Dieterle
Directeur

Liste des documents

- projet de modification de l'OUMin (projet OUMin)
- projet de modification de l'ORN (projet ORN)
- projet instructions (projet instructions)
- rapport explicatif sur les modifications (explications)
- liste des destinataires de l'audition (liste des destinataires)